

# 13ÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CORAF

N'DJAMENA, TCHAD, 25-27 JANVIER 2022

## COMMUNIQUÉ

Une Assemblée Générale du CORAF, composée des Directeurs des Instituts Nationaux de Recherche Agronomique des Systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) membres ; de Représentants des organisations régionales de producteurs ; des organisations non gouvernementales (ONG) ; des universités; du secteur privé; des Partenaires au développement ; et des Partenaires Scientifiques et Techniques, ainsi que les représentants des Communautés Économiques Régionales (CEEAC, CEMAC) ; les membres du Conseil d'Administration; les membres du Comité et Scientifique et Technique (CST) ; le Personnel du Secrétariat Exécutif du CORAF ; et d'autres membres du personnel de l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), institution hôte, s'est tenue du 25 au 27 janvier 2022 à N'Djaména au Tchad.

L'Assemblée Générale exprime officiellement sa gratitude au Général MAHAMAT IDRISSE DEBY ITNO, Président du Conseil Militaire de Transition (CMT), Président de la République, Chef de l'Etat du Tchad pour avoir autorisé et accueilli sa 13<sup>ème</sup> Session Ordinaire à N'Djaména, au Tchad. L'Assemblée Générale exprime également sa gratitude au gouvernement et au peuple tchadiens pour avoir accueilli l'Assemblée Générale deux fois en une décennie, c'est-à-dire en 2012 et en 2022, soulignant le fort engagement du gouvernement tchadien envers le CORAF.

Les participants à l'Assemblée Générale, provenant des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, soumettent par la présente ce communiqué sur le renforcement des activités du CORAF en Afrique centrale à nos gouvernements membres, aux SNRA, aux partenaires techniques et financiers et autres parties prenantes.

**Félicitant** les Ministres en charge de l'Agriculture du Tchad, du Niger, de la République Centrafricaine et du Cabo Verde ; et les représentants des Ministres de l'Agriculture du Burkina Faso et de la Guinée;

**Félicitant** le Directeur Général de l'ITRAD, le Président de la 13<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale, le Président du Conseil d'Administration du FARA ; la Présidente du Conseil d'Administration et le Directeur Exécutif du CORAF et des comités d'organisation régionaux et locaux pour l'organisation réussie de la 13<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale du CORAF ;

**Reconnaissant** l'impact négatif de la pandémie de COVID-19 sur le système de santé, la sécurité alimentaire et la productivité agricole des pays ;

**Reconnaissant** en outre le fait qu'en raison des restrictions liées au COVID-19, la 13<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'Assemblée Générale s'est tenue en deux parties ; La première partie s'est tenue virtuellement en avril 2021 et la deuxième partie s'est tenue en mode mixte présentiel et distanciel du 25 au 27 janvier 2022 ;

**Appréciant** les pays d'Afrique centrale et occidentale pour leurs réponses robustes visant à atténuer les effets du COVID-19 sur l'agriculture, qui se sont concentrées,

entre autres, sur la mise à disposition de semences améliorées ; l'acquisition d'équipements et d'outils pour distribution aux agriculteurs; l'introduction de mesures phytosanitaires robustes; et le renforcement des capacités à travers le large éventail de participants à la chaîne de valeur agricole ;

**Reconnaissant** le soutien financier des partenaires techniques et financiers du CORAF, notamment l'USAID, l'UE, le FIDA, la Banque mondiale, la DDC et le CRDI ;

**Appréciant** le ferme soutien exprimé par les partenaires financiers au CORAF lors de la cérémonie d'ouverture pour la flexibilité du CORAF dans la mise en œuvre des projets, qui a assuré que même pendant la période de pandémie de COVID-19, l'organisation a travaillé dur pour s'assurer qu'elle atteignait certains objectifs de mise en œuvre des projets ;

**Convaincu** que le CORAF a eu un impact significatif en Afrique de l'Ouest et estimant qu'il est nécessaire que le CORAF ait un impact similaire en Afrique centrale ;

**Appréciant** les efforts du CORAF pour relancer les Centres Nationaux de Spécialisation (CNS) et les Centres Régionaux d'Excellence (CRE) pour la mise en œuvre des domaines scientifiques et technologiques de pointe pertinents aux priorités nationales et régionales.

L'Assemblée Générale, après des délibérations cordiales, transparentes, interactives et exhaustives, formule les recommandations et résolutions suivantes :

### **Mobilisation des ressources financières**

Appelle les pays membres du CORAF à honorer leurs engagements financiers en payant leurs cotisations annuelles.

Encourage le CORAF à rechercher des sources de financement supplémentaires et innovantes, notamment : le soutien direct des pays membres ; de la Banque africaine de développement (BAD) ; des autres institutions financières régionales; et du secteur privé.

### **Révision des documents par l'Assemblée Générale**

Approuve les versions révisées des documents de gouvernance suivants :

- i. Statuts du CORAF
- ii. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- iii. Manuel de gouvernance du CORAF

Ordonne que les documents révisés approuvés soient imprimés et distribués aux membres du Conseil d'Administration et mis sur le site Web du CORAF d'ici la fin avril 2022.

### **Approbation des documents stratégiques**

Approuve la mise à jour du Plan Stratégique 2018-2027 et le Plan Opérationnel 2023-2027.

### **Prolongation du mandat du conseil d'administration**

Entérine la décision de la réunion virtuelle d'avril 2021 (Partie 1 de la 13ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale) portant sur le renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration jusqu'au début de la 14ème Session Ordinaire de l'AG pour leur permettre de superviser efficacement les réformes de gouvernance initiées par le Conseil d'Administration.

### **Positionnement Stratégique et VISIBILITE du CORAF**

Recommande que le CORAF utilise son positionnement stratégique pour tirer parti du soutien des pays d'Afrique centrale afin d'améliorer la visibilité du CORAF. À cet égard, le CA et le Secrétariat devraient renforcer leur plaidoyer.

### **Renforcement des capacités des ressources humaines dans la région de l'Afrique centrale**

Recommande aux pays membres de renforcer leur collaboration avec le CORAF pour mettre en œuvre un solide programme de renforcement des capacités des ressources humaines à travers la chaîne de valeur agricole dans la région.

### **Partenariats institutionnels**

Reconnaissant que la CEMAC et la CEEAC ont initié des efforts de fusion, il a été décidé que le CORAF devrait travailler en étroite collaboration avec les deux organismes. Pour ce faire, le CORAF devrait renforcer sa collaboration avec l'Union africaine (UA) et d'autres organismes régionaux et internationaux pour atteindre ses objectifs et mandats.

### **Lieu et date de la prochaine assemblée**

L'Assemblée Générale a pris acte de la proposition de tenir sa 14ème session ordinaire à Cotonou, République du Bénin, en avril 2024

### **CONCLUSION**

L'Assemblée Générale apprécie les installations et le soutien fournis par le gouvernement du Tchad et le niveau d'engagement des comités d'organisation régionaux et locaux qui ont contribué au succès de l'organisation de la 13ème Session Ordinaire de l'Assemblée Générale. Le haut niveau d'engagement des participants à l'Assemblée Générale est également reconnu.

**Fait le 27 janvier 2022 à N'Djamena, Tchad**